

## DEMANDE D'INSCRIPTION

### Formation Naturopathie - Iridologie

Inscriptions pour la prochaine rentrée disponible

Attention : ceci n'est pas un contrat, il vous sera fourni après validation de votre inscription par la direction au cours d'un entretien

**EXEMPLAIRE À RETOURNER à « ANINDRA » par mail ou voie postale**

Alliance Naturopathie Iridologie

Nouvelle Dynamique de Responsabilisation et d'Autonomie  
Adresse administrative : 84, rue Maréchal Joffre 44000 Nantes

NOM.....PRÉNOM.....

NOM DE JEUNE FILLE.....

SITUATION

FAMILIALE.....

PROFESSION .....

NÉ(E) LE.....À.....

ADRESSE .....

VILLE.....CODE POSTAL.....

TELEPHONE.....PORTABLE.....

E-MAIL.....FAX.....

### ETUDES ET DIPLOMES :

.....  
.....

- Lettre de motivation et CV
- 2 photos d'identité récentes en indiquant vos nom et prénom au verso
- Photocopies des diplômes ou attestations et carte d'identité ou carte de séjour

**DUREE DE LA FORMATION**..... **3 ans**

### 2 FORMULES : (cocher la formule choisie)

**1<sup>ère</sup> formule en weekend** : Soit **45 stages de 24h (1080h) + 3 stages d'été** de 5 jours et de 40h chacun (**soit 120h**)

• **3 jours** (samedi, dimanche et lundi), toutes les **3 semaines**, pendant **3 ans**

Excepté en juillet et en août

**Soit un total de 1200h** et environ **1500h** de travail personnel en dehors des stages

**2<sup>ème</sup> Formule en semaine** : Soit **30 stages de 36h** chacun (**1080h**) + **3 stages d'été** de 5 jours et de 40h chacun (**soit 120h**)

• **4 jours par mois** (lundi, mardi, mercredi, jeudi), de septembre à juin (10 mois), pendant **3 ans** Excepté en juillet et en août

**Soit un total de 1200h** et environ **1500h** de travail personnel en dehors des stages

Lieu pour les 2 formules : **Château de Bel air, 10 bis rue de Bel Air, 44470 CARQUEFOU**

### Stages d'été \* :

Lieu : **Noirmoutier**

Durée : 3 stages de 4 jours 1/2 et de 40h chacun (**Soit 120h**)

**\*Les cours sont inclus dans les frais de scolarité. L'hébergement et la nourriture, réservés par l'école, sont pris en charge par les élèves : Ces frais, dont les tarifs sont négociés selon le nombre d'élèves, sont considérés comme obligatoires et sont à prévoir (entre 250 € et 350 € les 4 jours ½)**

**PRIX GLOBAL DE LA FORMATION SUR 3 ANS** (comprenant les frais de dossier).....**10.620€**

Modalités de paiement : 36 versements mensuels de 295 € de préférence ou paiement de la totalité ou de l'année (2% de réduction)

## **CONDITIONS DE RÉSILIATION**

**1/** Le contrat peut être résilié par l'élève ou son représentant légal si par suite d'un cas fortuit ou d'une force majeure il est empêché de suivre l'enseignement correspondant. Dans ce cas, la résiliation ne donne lieu à aucune indemnité. Jusqu'à l'expiration d'un délai de **3 mois** à compter de la date d'entrée en vigueur du contrat, celui-ci peut être unilatéralement résilié par l'élève.

**2/** Le contrat peut être résilié par l'élève ou la **direction d'ANINDRA** chaque année, à la date anniversaire de la signature initiale. Un préavis d'un mois (par rapport à la date d'anniversaire de la signature initiale) sera demandé au stagiaire.

**3/** Le contrat entrera en vigueur au terme d'un délai de 10 jours francs après sa réception par l'étudiant. Le contrat qui sera résilié par l'étudiant au cours de cette période donnera lieu au remboursement intégral des sommes versées.

**4/** Au-delà de 3 mois après le début des cours, toute résiliation du contrat donnera lieu au paiement intégral de l'année en cours, soit de septembre à aout si la rentrée du stagiaire a été faite en septembre ou de janvier à décembre si la rentrée du stagiaire a été faite en janvier.

**5/** Le présent dossier d'inscription est joint du règlement intérieur de l'école. L'étudiant(e) doit obligatoirement prendre connaissance de ce règlement et en respecter les conditions. La signature du contrat valide automatiquement l'engagement au respect du règlement. Le non respect du règlement peut entraîner l'exclusion de l'élève concerné.

## **Règlement intérieur**

### **Article 1 : Conditions générales et personnel assujetti**

Toute personne en stage doit respecter le présent règlement pour toutes les questions relatives à l'application de la réglementation en matière d'hygiène et de sécurité, ainsi que les règles générales et permanentes relatives au matériel, lieux, outils. Le présent règlement s'applique à tous les élèves de l'école. Chaque élève doit accepter les termes du présent contrat lorsqu'il suit une formation dispensée par l'école ANINDRA.

### **Règles générales d'hygiène et de sécurité**

Chaque élève doit veiller à sa sécurité personnelle et à celle des autres en respectant les consignes générales et particulières de sécurité en vigueur sur les lieux de stage, ainsi qu'en matière d'hygiène.

### **Article 2 : Maintien en bon état du matériel et du lieu de stage**

Chaque élève a l'obligation de conserver en bon état le matériel qui lui est confié durant sa formation : les livres de la bibliothèque de l'école, la vaisselle et les objets divers de l'école. Les élèves sont tenus d'utiliser le matériel conformément à son objet : toute autre utilisation est interdite. Tout élément cassé par un élève doit être racheté par celui-ci, tout en informant les propriétaires de l'objet. Les élèves peuvent être tenus de consacrer le temps nécessaire à l'entretien ou au nettoyage du matériel.

### **Article 3 : utilisation des lieux et du matériel**

Pendant puis à chaque fin de stage, il est demandé à tous les élèves :

- de signer la feuille de présence, d'indiquer son mode de règlement, le fournir le cas échéant.
- de rendre son devoir (réalisé chez lui) et sa note de QCM (réalisé en cours).
- de ranger les parties communes (extérieur, entrée, cuisine, salle de classe...), de laver et ranger la vaisselle et de laver et ranger la place qu'il a occupée en classe.

### **Consigne d'incendie au château de Bel Air**

Les consignes d'incendie et notamment un plan de localisation des extincteurs et sorties de secours sont affichés dans les locaux de l'organisme de manière à être connus de tous les stagiaires.

#### Article 4 : Horaires – absences et retards

Les horaires de stage sont fixés par la Direction et et portés à la connaissance des stagiaires.

Les stagiaires sont tenus de respecter ces horaires de stage :

- En cas d'absence ou de retard au stage, les stagiaires doivent avertir la direction (et si possible, le formateur)
  - En cas d'absence ou de retard au stage, les stagiaires s'engagent à rattraper leur QCM sur le lieu de stage, leur devoir et leurs cours le plus rapidement possible.
  - Si le stagiaire ne peut pas faire prendre les documents fournis par un autre stagiaire, il doit en avertir la direction afin de les récupérer en main propre au Lieu Naturo, 84 rue maréchal Joffre 44000 Nantes.
- Le stagiaire peut faire la demande de recevoir ses cours manquants par voie postale

#### Article 5 : Engagement de l'école et outils proposés

L'école s'engage à faire de son mieux pour entretenir une harmonie et une bienveillance entre les élèves et les professeurs.

Pour optimiser la formation des stagiaires, l'école met en place divers outils :

- Accès à une dropbox réunissant divers documents fournis par les professeurs et les élèves
- Accès à un groupe Facebook réservé aux élèves actuels et anciens et aux intervenants
- Mise à disposition d'une bibliothèque à l'école
- Commande groupée d'une loupe-lampe pour l'iridologie.

L'achat de cette dernière étant facultatif, il sera demandé à l'étudiant d'en acheter une par ses propres moyens en cas de refus de celle proposée par l'école (prix négocié à 40,50 € sans bénéfice pour l'école)

- Photo de l'iris de chaque élève

L'école s'engage également à fournir à chaque étudiant lors du stage :

- Un cahier par thème
- Un QCM à faire et noté par thème
- Un devoir sur le sujet corrigé par l'équipe encadrante et noté

#### Article 6 : Engagement du stagiaire concernant les outils proposés

Le stagiaire s'engage à ne communiquer sous aucun prétexte les identifiants et mot de passe de la dropbox.

Le stagiaire s'engage à signaler sur les documents prévus à cet effet tout emprunt de livre de la bibliothèque de l'école et de le rendre dans les meilleurs délais qui suivent sa lecture.

Aucun livre ne doit être emprunté au-delà des 3 ans de stage.

Tout livre perdu ou détérioré devra être remplacé par l'élève.

Chaque élève comprend que son investissement lui servira pour son avenir et qu'un sérieux est nécessaire à la réussite de sa formation : Travail régulier, QCM réalisés et devoirs rendus en temps et en heures, mémoire ...

#### Article 7 : Responsabilité de l'école en cas de vol ou endommagement des biens personnels des élèves

L'école décline toute responsabilité en cas de perte, de vol ou endommagement des objets personnels de toute nature déposés par les élèves dans l'enceinte de l'école (salle de cours, lieu de repas, places de stationnement, jardins...).

#### Article 8 : Accident

Tout accident ou incident survenu à l'occasion de la formation doit être immédiatement déclaré par le stagiaire accidenté ou les personnes témoins de l'accident à la direction.

#### Article 9 : Entrée en application et durée

Le présent règlement intérieur entre en application à compter de la signature du contrat et tout au long de la formation du stagiaire.

**« Je déclare que les renseignements fournis ci-dessus sont exacts  
et je m'engage à respecter le règlement intérieur de l'école  
« ANINDRA » organisé par Marie AIME-DUPUY, responsable de la  
formation, à suivre l'enseignement établi et à régler le montant des frais  
de scolarité selon le tarif en vigueur de l'année  
en cours de la signature de mon contrat. »**

FAIT A .....LE.....

**Signature et mention manuscrite « Lu et approuvé »**

**École « ANINDRA »  
SAS NaturoForma**

**N° siret : 8241858700014/ CODE NAF 8559B**

**Mail : [infoecoleanindra@gmail.com](mailto:infoecoleanindra@gmail.com) / Site : [ecoleanindra.com](http://ecoleanindra.com)**